

COMMUNE DE FARAMANS

Comptes-rendus du Conseil Municipal

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2021 à 20h00

Absents : F. Dorey, A.-L. Dubois, A. Païs.

1 - ONF : coupe de l'exercice 2022

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier de l'ONF rappelant qu'il est prévu d'exploiter la coupe n°1 à Arzay en 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'exploitation de la coupe "en bloc et sur pied", en "taillis sous futaie" conformément au plan d'aménagement 2026-2035 ; le volume estimé est de 553 m³ pour une surface de 3.35 ha.

2 – Demande de subventions pour équipements sportifs et de loisirs

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet comprenant la rénovation des stades de football, des courts de tennis et du city-stade, ainsi que la création d'un pumptrack et d'une aire de fitness PMR.

Le montant estimatif des travaux est de 440 064.00 € HT. Ils pourraient être financés par :

- le département de l'Isère : 130 000.00 € HT (29,54 %) ;
- l'État (DETR) : 88 012.80 € HT (20,00 %) ;
- la région Auvergne-Rhône-Alpes : 132 019.20 € HT (30 %) ;
- la commune (autofinancement) : 90 032.00 € HT (20.46 %).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer des demandes de subvention auprès du département de l'Isère, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'État à hauteur des montants ci-dessus. La réalisation totale ou partielle du projet sera conditionnée par l'obtention de ces subventions.

3 - Fixation du taux de promotion d'avancement de grade

M. le Maire expose qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux de promotion (entre 0 et 100%) pouvant être appliqué aux fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. En 2021, cela concerne un passage de rédacteur principal de 2^{ème} classe en rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux à 100 % pour l'avancement de grade rédacteur principal de 2^{ème} classe en rédacteur principal de 1^{ère} classe pour l'année 2021.

4 - Modification du tableau des effectifs

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs en :

- supprimant un poste d'agent contractuel à temps non complet (31 h/semaine) ;
- supprimant un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps non complet (29.75 h/semaine) ;
- créant un poste d'adjoint technique à temps non complet (31 h/semaine) ;
- créant un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet (29.75 h/semaine).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs exposée ci-dessus.

5 – Tarif scan et plastification de document

M. le Maire propose de délibérer sur les tarifs de scan de documents (avec envoi par e-mail) et de plastification de documents pour 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide des tarifs suivants :

- scan : 0.50 € par envoi ;
- plastification A4 : 0,50€ + prix de la photocopie ;
- plastification A3 : 1€ + prix de la photocopie.

6 - Budget commune : décision modificative n°1

M. le Maire expose au Conseil Municipal que Mme la Trésorière Principale a demandé un ajustement du budget communal. 650 € sont nécessaires à l'article D 275 (dépôts et cautionnement) ; ils peuvent être prélevés à l'article D 020 (dépenses imprévues).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'apporter les modifications proposées au budget communal primitif 2021.

7 – Soutien à la motion de la FNCOFOR

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR) s'oppose au Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF qui prévoit une contribution additionnelle des communes forestières (7.5 M€ en 2023 puis 10 M€ par an en 2024-2025) alors que dans le même temps l'ONF subirait une réduction de ses effectifs à hauteur de 95 équivalents temps plein par an.

Le 2 juillet dernier, le COP État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

La FNCOFOR demande :

- le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes au financement de l'ONF ;
- la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- que l'État porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises ;
- un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt fait face.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, apporte son soutien à la motion de la FNCOFOR et autorise M. le Maire à signer tout document en ce sens.

8 – CLECT : Compétence Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a calculé, comme chaque année, le montant devant être acquitté par chaque commune au titre de l'accueil de loisirs sans hébergement (accueil extrascolaire des enfants).

Pour la commune de Faramans, ce montant est de 6 725 € en 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le rapport de la CLECT et prend note de montant dû par la commune de Faramans.

Conseil Municipal des Enfants

Comme chaque début d'année scolaire, un tiers du Conseil Municipal des Enfants est renouvelé. Les 3 élus CM2 de l'an passé (partis en 6^{ème}) seront remplacés, à l'issue d'élections, par 3 représentants des nouveaux CE2.

Pour préparer cette élection, Gilles Bourdat (Maire) et Gérard Jouvhomme (Adjoint en charge du CME) sont intervenus dans la classe des CE2, le Mardi 14 septembre. Ils ont expliqué le fonctionnement du système démocratique français et du CME.

La date des élections est fixée au Vendredi 24 septembre.

La première réunion du CME est prévue le Mardi 5 octobre, à 16h30.

Informations diverses

1. Liste des professionnels de santé

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste AILLET :	Prise de rendez-vous sur Doctolib - Dr AILLET Morgane
Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33

Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Diététicien-Nutritionniste :	06 67 45 07 19
Orthophoniste :	06 71 41 76 66
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Pédicure-Podologue :	07 86 57 72 84
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
Psychomotricienne :	06 58 03 33 14

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux. La Coache de vie (06 88 51 23 43) et l'Art-thérapeute (06 89 29 41 77) exercent dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église (ex cabinet de la kiné).

D'autre part, pendant cette période de Covid-19, Céline CARBONI en association avec le Cabinet infirmier réalisent des tests antigéniques. Pour bénéficier de ce test avec prélèvement naso-pharyngé, adressez-vous à la pharmacie (04 74 54 27 06).

La section ADMR a, depuis le 1^{er} juillet, ses bureaux au rez-de-chaussée de la maison GUILLOU Ludovic.

Si vous connaissez d'autres professionnels de santé voulant s'installer à FARAMANS, contactez la Mairie.

2. Arrivée de nouveaux professionnels dans des bâtiments communaux

Pour rappel, depuis le 1^{er} Mars 2021, tous les Vendredis après-midi, Mme Myrtille DANZO (architecte) est présente dans son local au 119, montée de l'église (ex-local de la kiné Céline CODURI). Vous pouvez la contacter au 06 67 60 92 89.

3. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de médecins sont disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 mairie.faramans@gmail.com

4. Défibrillateur

Trois défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- Un autre est situé devant l'accueil du Golf.
- Enfin, un autre est positionné vers les sanitaires Est du Camping.

5. Diverses souscriptions en lien avec la Fondation du patrimoine

La souscription pour la Restauration du clocher de l'église se poursuit.

De nouveaux dons ont été réalisés en ce début d'année.

Pour l'instant, 23 541 euros ont été récoltés.

Les entreprises sont en train d'être retenues pour un commencement des travaux en Février 2022.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/l-eglise-saint-joseph-de-faramans

La souscription pour la Restauration du mur de soutien, en galets roulés, du parvis de l'église commence. Pour l'instant, 550 euros ont été récoltés.

Les entreprises sont en train d'être retenues pour un commencement des travaux en Février 2022.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

www.fondation-patrimoine.org/les-projets/mur-de-soutenement-du-parvis-de-leglise-saint-joseph-de-faramans

Enfin, en lien avec la société de pêche locale La Fario des Eydoches, la souscription pour la réhabilitation du lavoir communal a été lancée.

Pour l'instant, 1300 euros ont été récoltés.

Les entreprises sont retenues pour un commencement des travaux en Octobre 2021.

Pour prendre connaissance du projet ou faire un don :

Merci d'avance pour vos participations.

6. Marché hebdomadaire

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur SAID,
- Traiteur THIEBAULT,
- Fromager MISTRULLI,
- Poissonnerie POCHON,
- Œufs MANGE,
- Chocolats PAGES,
- Ferme du SOZEA,
- Horticulteur BREUIL (en octobre).

Ces professionnels complètent l'offre commerçante de FARAMANS :

- Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
- Boucherie,
- Boulangerie,
- Livraison de repas à domicile,
- Pizzeria,
- Salon de coiffure.

Certains d'entre eux (Boucher, Boulanger, Coiffeuse, Livraison de repas) exercent dans des locaux appartenant à la commune. Leurs loyers permettent à la municipalité d'avoir une fiscalité maîtrisée.

Alors n'hésitez pas à franchir le pas, à participer au Marché hebdomadaire et à pousser la porte de nos commerçants et artisans.

7. Une seconde vie pour vos masques chirurgicaux

Bièvre Isère Communauté a équipé l'ensemble des mairies du territoire de poubelles spécifiques pour le recyclage des masques chirurgicaux.

A Faramans, cette poubelle est à votre disposition dans le hall de l'Agence postale-Accueil Mairie.

Alors n'attendez plus, apportez vos masques usagés, ils pourront peut-être servir à la confection de t-shirts !

8. Foodtruck

Depuis mi-juin, "Den & Dan Sandwichs" est présent, sur la Base de Loisirs de FARAMANS, vers la salle d'animation du stade.

Lundi, Mardi et Vendredi,	de 11h à 14h30	de 18h à 21h
Mercredi	de 11h à 14h30	
Jeudi	Fermé	
Samedi et Dimanche	de 11h à 21h	

Ce Foodtruck fait le bonheur des résidents du Camping municipal, des Randonneurs, des Pêcheurs, des Golfeurs, des jeunes et des moins jeunes de FARAMANS et du bassin de vie.

9. Centre de vaccination de la Bièvre

Comme vous le savez sans doute déjà, le centre de vaccination, Isère Bièvre Aéroport géré par le SDIS a fermé ses portes lundi 30 août au soir.

Afin de poursuivre notre lutte contre la COVID et d'offrir aux habitants de Bièvre Isère une solution de proximité, le centre de vaccination de Bièvre Isère Communauté a réouvert ses portes le 4 septembre. Il est accueilli, comme la fois précédente, dans les locaux de la communauté de communes et dans une configuration à peu près identique à celle qui avait été mise en place en janvier.

Le centre sera ouvert, en fonction du nombre de rendez-vous effectifs, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 et de 8h30 à 12h30 le samedi.

10. Permanences administratives de Bièvre Isère Communauté

L'Union Européenne, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Bièvre Isère Communauté ont mis en place un projet numérique visant notamment à accompagner les usagers dans la réalisation de leur démarches administratives (carte d'identité / passeport, carte grise, dossier de retraite, compte AMELI, CAF, QR code vaccination...). Dans ce cadre, une conseillère numérique sera présente à la Mairie de Faramans le Mercredi 22 septembre, de 9h à 12h.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la Mairie de Faramans (04 74 54 22 97).

11. Nuisances sonores

Un arrêté préfectoral réglemente les heures et jours de bruit. Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité et/ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Les travaux de bricolage et de jardinage, utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;

Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

12. Vidéoprotection

La municipalité a installé une nouvelle caméra de vidéoprotection.

Au total, ce sont 20 caméras de vidéoprotection fixes et 2 caméras mobiles qui assurent votre sécurité. Elles ont pour but de sécuriser l'ensemble de la commune, les abords des bâtiments communaux, les commerces et la base de loisirs.

Certaines de ces caméras dites « plaques » relèvent, jour et nuit, les immatriculations des véhicules circulant dans notre village.

En fonction depuis un an, en lien avec la gendarmerie, elles permettent d'identifier les auteurs d'incivilités sur la commune et sur le territoire.

13. Association 3ABI

3ABI, l'association d'aide alimentaire en Bièvre Isère recherche des bénévoles.

D'autre part, l'association a de plus en plus besoin de dons alimentaires et d'hygiène. Vous pouvez déposer vos dons au local de l'association, à La Côte-Saint-André, les lundis et mercredis après-midi (95 rue Elsa-Triolet).

Si vous avez besoin des services de l'association, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au 04 37 04 30 61 ou à 3abi@orange.fr

14. Ludothèque

La ludothèque sera présente, à Galabourdine, les Mercredis 29 septembre, 24 novembre, 19 janvier, 16 mars et 11 mai (de 10h à 12h, et de 14h à 18h).

Elle proposera des jeux destinés à tout âge de la population.

Venez nombreux.

D'autre part, la ludothèque cherche des bénévoles pour installer la salle. Si vous êtes disponible, contactez la Mairie de Faramans (04 74 54 22 97).

15. Repas des séniors

Comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en lien avec la municipalité, va organiser début décembre le repas des séniors. Pour cause de crise sanitaire, il s'agira d'un repas à emporter. Toutes les personnes nées en 1952, et avant, pourront prétendre au repas.

Si vous avez l'âge requis et que vous êtes nouveau sur la commune (et non invité en 2020), n'hésitez pas à donner vos coordonnées à l'accueil Mairie (04 74 54 22 97 ou mairie.faramans@gmail.com).

16. Souscription pour aider la famille d'une enfant malade

Janaée est une petite fille de 2 ans et demi. Elle habite Faramans et est atteinte d'une grave maladie. Dans le cadre de son protocole médical, elle doit se faire soigner à Nice pendant 6 semaines.

Pendant ce laps de temps, ses parents ne pourront pas travailler et devront louer un appartement à Nice.

Le CCAS organise une souscription pour aider cette famille en difficulté.

Le CCAS participe aussi financièrement à l'aide.

A ce titre, vos éventuels dons peuvent être déposés dans une urne se trouvant à l'accueil de la Mairie (bureau de l'Agence Postale) jusqu'au 25 décembre.

Merci d'avance pour votre générosité.

17. Marché aux Châtaignes

Le CERF organise son Marché aux Châtaignes le Samedi 16 Octobre.

Des repas « choucroute à emporter » peuvent être commandés, en ligne :

www.billetweb.fr/choucroute-a-emporter ou à l'Office du tourisme Terre de Berlioz.

Tarif : 16.50 euros

Retrouvez toutes les informations communales sur www.faramans.fr